

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | Les enjeux du Scot expliqués aux habitants

Penser le développement des Rives du Rhône d'ici 2040

Les schémas de cohérence territoriale (Scot) sont des outils d'urbanisme qui permettent de planifier l'aménagement et le développement des bassins de vie. Le Pays viennois est intégré au Scot des Rives du Rhône qui s'étend sur 153 communes. Élaboré par les élus locaux, il est en cours de révision, sachant qu'il regroupera quelque 300 000 habitants à l'horizon 2040. « Cette révision du Scot, qui élargit la réflexion au sud de la vallée du Rhône, donne encore plus de place aux élus », selon Denis Sauze, vice-président du Scot et maire du Monestier, en Ardèche (1). En présence de plusieurs maires et membres du syndicat mixte des Rives du Rhône, instance qui élabore le Scot, Xavier Bonnin du bureau d'études Urbicand présente actuellement, lors de diverses réunions sur les territoires, les bases de ce projet structurant qui fixe les grandes orientations et règles dont vont se doter les 153 communes et les sept intercommunalités concernées, en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports et d'agriculture.

« Nous sommes dans l'ère de la métropolisation »

« Faire un Scot, c'est définir des règles qui se traduiront dans les Plans locaux d'urbanisme (Plu) des communes », explique-t-il. Pas simple quand le territoire en question est à cheval sur cinq départements. Quatre ans de réunions, d'allers-retours et de validations par les communautés de communes, les Scot voisins (inter-Scot) et les métropoles ont permis d'élaborer le document d'orientation et d'ob-

jectifs. Autant dire que lors des réunions dont celle qui vient se dérouler à Vienne, le public est curieux d'en savoir plus sur les modalités de participation des agriculteurs et des élus à la réflexion, le devenir des friches industrielles, la desserte voyageurs de la rive droite, le cadencement des TER en rive gauche ou encore les rapports entre Scot et métropoles. « Nous sommes dans l'ère de la métropolisation », insiste, carte à l'appui, Philippe Delaplacette, président du Scot et maire de Champagne (Ardèche), cerné qu'est ce territoire par quatre grandes métropoles : Lyon, Valence, Saint-Etienne et Grenoble. « Il nous faut réfléchir ensemble au-delà même d'un simple document d'urbanisme et créer une structure avec une image forte des Rives du Rhône, avec une vision, une identité de territoire. »

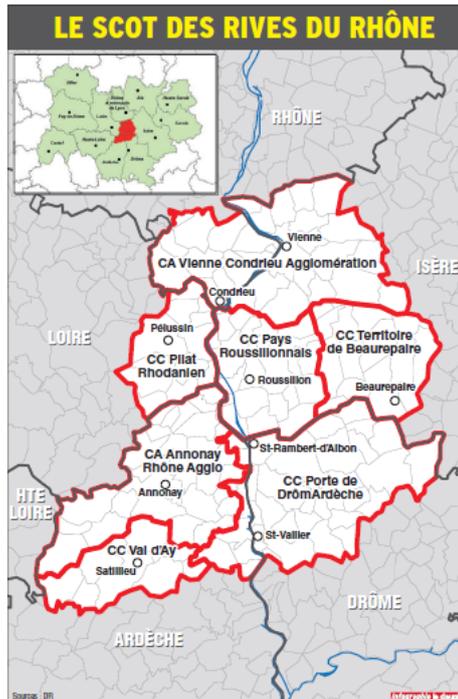
L'enjeu ? Exister à part entière, ne pas se faire manger par les métropoles, constituer au contraire un espace organisé de développement (entreprises, habitat, garde-manger, etc.) à valeur ajoutée. Tel est le projet à long terme que le président du Scot des Rives du Rhône défendra en inter-Scot.

Côté agriculteurs, « on a associé large, assure-t-il. Une vraie coconstruction. » S'agissant des friches industrielles, Thierry Kovacs, le confirme : « Elles ont toutes été recensées et chaque fois que c'est possible, il y aura reconversion mais ça prend du temps. » Citant l'exemple de Vienne Sévenne : « La ville doit se reconstruire sur elle-même autrement. »

Marie-Pierre JOACHY

(1) la plus petite commune du périmètre élargi du Scot Rives du Rhône.

(2) Plus d'information sur www.scot-rivesdurhone.com.



LES GRANDES ÉTAPES

2014-2016

Analyser le territoire : réalisation du diagnostic.

2017

Fixer un cap à horizon 2040 : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixe les grandes orientations à suivre pour les 20 ans à venir.

2018

Définir les règles : le Document d'orientation et d'objectifs définit les règles communes pour atteindre les objectifs fixés par le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

2019 - 2020

Valider le projet avec l'enquête publique et d'approbation.

2020

Mise en œuvre du projet.

Les grandes orientations du Scot

→ Développement économique

Amener toutes les intercommunalités à se doter d'un Schéma d'accueil des entreprises, identification de sites prioritaires, implantation d'activités non nuisantes dans le tissu urbain...

→ Commerces

Maintenir la diversité commerciale : favoriser l'implantation de commerces en centre-ville (- de 300m²) ; pas de nouvelles zones commerciales, revitalisation des zones existantes.

→ Habitat

Construire autrement ; fa-

voriser la diversité du logement, dans les agglomérations, la rénovation, la performance énergétique, penser les nouvelles installations en termes de transports, de parking relais.

→ Déplacement

Réduire les obligations de déplacement, promouvoir les transports collectifs, accueillir les nouveaux habitants dans les agglomérations et les "pôles-gares". Encourager la multimodalité pour le transport des marchandises.

→ Préserver les territoires

Protéger le fonctionnement

des exploitations agricoles, préserver les principales zones de production, notamment les Appellations d'origine protégées (AOP), avoir une consommation raisonnée du foncier

→ Préserver l'environnement

Faire pénétrer la nature en ville, préserver les espaces naturels, réservoirs de biodiversité comme corridors écologiques.

→ Limiter l'exposition aux risques et nuisances

Réduire l'exposition de la population au bruit, limiter le risque d'inondation.